

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT MARTIN LE BEAU**

**NOTE REPONSE SUR L'AVIS DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE  
ENVIRONNEMENTALE CENTRE VAL DE LOIRE**

La DREAL Centre-Val de Loire a été saisie par la CC Bléré Val de Cher pour avis de la MRAE le 16 mai 2019.

La CC BLERE VAL DE CHER a reçu le 19 août l'avis de la MRAE du 14 août 2019 qui recommande :

- De préciser les éléments de justification de l'hypothèse de croissance retenue ;
- De compléter le diagnostic par une présentation des éléments relatifs aux éventuels besoins de renouvellement du parc d'habitations et au taux de vacance ;
- De corriger et le cas échéant de compléter le diagnostic relatif aux masses d'eau ;
- D'engager une réflexion de long terme visant à anticiper une future situation de saturation de la STEP et permettant ainsi de pérenniser la qualité de l'assainissement ;
- De rationaliser la prise en compte des impacts environnementaux en explicitant les étapes d'une démarche permettant leur évitement, leur réduction ou leur compensation

**Les recommandations émises par la MRAE Centre-Val de Loire ne remettent pas en cause le dossier de PLU de Saint Martin le Beau. Ainsi, il est précisé que l'ensemble des recommandations seront prises en compte. Les compléments demandés seront apportés dans le dossier d'approbation du PLU.**

*Le 2/09/2019,*  
La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

